Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 26/06/2025
ID : 064-216400382-20250619-2025_06_19_46-DE

COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à 19h.
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme HARAN Corinne, Mme CHARLANNE Sandrine, M. DARRIGOL Daniel, Mme FAVRE Nathalie, M. GAROSI Rémy, Mme DUCOURNAU Marcelle, Mme JOST Sybille, M. FERRUS Stéphane, Mme BONNARDET Marlène, M. AIME Ramuntxo, Mme DACHARY Sylvie, Mme CAZAUX Marie-Christine, Mme THOMAS Nélize.

Secrétaire de séance : Mme LAFFONTAS Céline

Absents excusés :
Mme CURUTCHET Maitena ayant donné pouvoir à M. ECHEVERRIA Philippe,
M. GARIADOR Alain ayant donné pouvoir à M. MAISTERRENA Didier,
M. PICOT Olivier ayant donné pouvoir à Mme LAFFONTAS Céline,
M. GARRIGUE Jean-Michel ayant donné pouvoir à Mme DUCOURNAU Marcelle,
Mme CABROL Laurence.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres ayant pris part au vote : 22

Date de la convocation : 13 juin 2025
Date d'affichage : 13 juin 2025
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2025/46
Adoption du règlement intérieur du « local jeunes » pour la période 2025-2026

M. VITIELLO expose que la commune dispose d'un local Jeunes permettant d'accueillir les enfants à partir de 11 ans.

Cet accueil jeunesse a une capacité d'encadrement de :

- En période scolaire : 18 jeunes
- En période extra-scolaire : 12 jeunes

Sauf cas ou plusieurs intervenants/animateurs peuvent être présents sur la structure. Ils sont encadrés au quotidien par un animateur diplômé d'état qui leur propose tout au long de l'année des activités diversifiées et en adéquation avec leurs besoins et envies.

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 26/06/2025
ID : 064-216400382-20250619-2025_06_19_46-DE

Les objectifs principaux de ce local jeune sont de :

- favoriser l'apprentissage et l'accession à l'autonomie des jeunes
- favoriser la responsabilisation des jeunes et l'apprentissage du respect
- favoriser la solidarité entre les jeunes

Le règlement intérieur de fonctionnement joint en annexe prévoit les conditions et modalités d'inscription, les tarifs et conditions de règlement, l'organisation des différents temps d'accueil et les engagements de chacun des intervenants au sein de la structure.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications :

ADOPTE le règlement intérieur de ce service ainsi que la grille tarifaire pour l'année 2025-2026

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les opérations administratives, budgétaires et comptables correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

MAIRIE D'ARCANGUES (Pyrénées-Atlantiques)

M. ECHEVERRIA Philippe.

La secrétaire de séance,

Mme LAFFONTAS Céline